

Déclaration de Geoffrey Rippon (Londres, 16 décembre 1970)

Légende: Le 16 décembre 1970, Geoffrey Rippon, chef de la délégation britannique pour les négociations d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne, évoque devant la Chambre des Communes l'état d'avancement des pourparlers en ce qui concerne la contribution financière du Royaume-Uni au budget communautaire.

Source: Problèmes politiques et sociaux: Articles et documents d'actualité mondiale: La Grande-Bretagne et le Marché commun en 1970. dir. de publ. Janton, Christine ; Réd. Chef Le Nan, Maurice. 22.01.1971, n° 56. Paris: La Documentation française. "Déclaration de Geoffrey Rippon (Londres, 16 décembre 1970)", p. 17.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_geoffrey_rippon_londres_16_decembre_1970-fr-f927be64-7ada-41f4-b396-257dfab9757d.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Déclaration de Geoffrey Rippon (Londres, 16 décembre 1970)

[...]

Je désire, avec votre permission, M, le Speaker, et celle de la Chambre, faire une déclaration au sujet de certaines propositions que j'ai déposées aujourd'hui à Bruxelles concernant la participation du Royaume-Uni au budget de la Communauté Économique Européenne au cas où nous y adhérierions.

En bref, le gouvernement de Sa Majesté a proposé que, pendant les cinq premières années après notre adhésion à la Communauté, notre contribution au budget de cette dernière atteigne, par des étapes annuelles égales, un chiffre de base qui serait de l'ordre de 13 à 15 % du total des contributions des États membres. D'autre part, pendant une période supplémentaire de trois ans, les modifications qui pourraient intervenir d'une année à l'autre dans notre part de contribution, seraient sujettes à des limitations du même ordre que les correctifs adoptés pour eux-mêmes par les Six jusqu'à 1978.

Nous avons, en outre, proposé que des dispositions soient prises pour réviser, s'il est nécessaire, l'application des arrangements financiers dans la Communauté élargie.

La Chambre attend sans doute que j'explique ce que signifient ces propositions pour le Royaume-Uni. Je dois d'abord souligner le fait que toutes les estimations dépendent inévitablement d'un grand nombre d'hypothèses sur la manière dont la Communauté élargie se développera dans les années qui suivront notre adhésion et celle des autres pays candidats.

Prenons seulement deux des éléments les plus importants. Il est réellement très difficile d'imaginer à combien se montera le budget de la Communauté à la fin de la présente décennie, et quelle partie du total sera consacrée, d'une part, à des subventions à l'agriculture dont, avec notre agriculture relativement réduite et hautement efficace, nous ne pouvons pas compter être les principaux bénéficiaires et, d'autre part, au développement régional et industriel et autres programmes.

C'est en raison de ces incertitudes que, dans le passé, les Six eux-mêmes ont en fait révisé leurs propres arrangements toutes les fois que des développements imprévus ont rompu l'équilibre que devaient établir des accords antérieurs. Aussi leur avons-nous proposé qu'une disposition appropriée concernant les possibilités de révision, constitue une partie essentielle de tout accord.

Ayant clairement exposé à la Chambre les limites inévitables de toute évaluation, je puis donner quelques indications sur ce que pourraient impliquer, à notre avis, les propositions que nous avons soumises à la Communauté.

Si nous admettons que le budget de la Communauté devrait être de 4 milliards et demi de dollars en 1977, comme nous l'avons suggéré à la Communauté, notre contribution s'élèverait alors graduellement, selon les propositions que nous venons de formuler après avoir estimé les recettes, d'environ 30 millions de livres en 1973 à 180 millions en 1977. Si, toutefois, le budget de la Communauté demeurait à son niveau actuel, soit environ 3 milliards de dollars, notre contribution nette serait alors comprise entre 60 et 85 millions de livres en 1977, les recettes prévues demeurant les mêmes.

Nous devons également tenir compte du fait qu'à court terme notre participation à la Communauté aura certains effets négatifs sur notre balance commerciale, par suite d'une hausse du coût des importations alimentaires et de la perte de certaines des préférences commerciales dont nous bénéficions sur d'autres marchés. Pour cette raison, il importe que nous atteignons progressivement le chiffre fixé pour le montant total de notre contribution.

Ni le gouvernement actuel, ni nos prédécesseurs n'ont jamais tenté de dissimuler le fait que la participation à la Communauté impliquerait une substantielle contribution à son budget, et, au moins dans les premiers stades, d'autres charges pour la balance des paiements.

Mais ici encore, comme nos prédécesseurs, nous estimons qu'il faut également tenir compte de la perspective d'avantages économiques dynamiques qui seront substantiels.

A cet égard, il faut se faire une opinion sur la réaction probable de l'industrie britannique aux possibilités et aux défis qu'apporterait notre entrée dans la Communauté. L'opinion du gouvernement - et elle est partagée par la très grande majorité de nos principaux industriels - est que la réaction serait vigoureuse et déterminée et que nous pourrions compter sur un niveau de développement économique beaucoup plus élevé si nous entrions dans la Communauté que si nous restions en dehors.

Le gouvernement considère aussi que la participation à une Communauté élargie offrira des possibilités importantes aux agriculteurs britanniques.

Sans sous-estimer les problèmes qui vont se poser dans les premières années de notre participation, nous pensons donc fermement que notre entrée dans la Communauté, à des conditions raisonnables, est dans l'intérêt économique à long terme de notre pays.

Nous sommes également convaincus qu'un élargissement de la Communauté est dans l'intérêt, politique peut-être plus encore qu'économique, de l'ensemble de l'Europe occidentale. C'est en ayant présentes à l'esprit ces considérations que le gouvernement a formulé les propositions que j'ai adressées à Bruxelles aujourd'hui.

[...]